



Commune
d'AMPUS

Délibération N° 2018-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 JUIN 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze juin, à 20 heures 30,
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session
ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.
Présents : Mmes MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRÉ,
Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Siegfried JAEGER, Bertrand STELZ,
Virginie MICHEL, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé :

Absentes : Laurence COLLADO et Nathalie FORESTIER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Aude ABIME

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 13 Nombre de Suffrages exprimés : 13

AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT POUR IMPLANTATION D'UNE ANTENNE RELAIS FREE MOBILE

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2017-073 du 24 octobre 2017 le Conseil Municipal a approuvé la pose d'une antenne relais par la société Free Mobile sur la parcelle cadastrée H 447, située au quartier Grand Puits.

Monsieur le Maire rappelle que le projet consiste en la pose d'antennes relais reliées à une zone technique par des câbles coaxiaux.

Monsieur le Maire précise qu'une convention d'occupation du domaine public a été signée le 27 mars 2018 pour une durée de 12 ans avec une redevance annuelle de sept mille euros.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un Certificat d'Urbanisme a été déposé par la société Free Mobile en date du 19/01/2018 et que l'opération est réalisable (CU signé le 06/03/2018 et transmis en Préfecture du Var le 12/03/2018).

Des formalités préalables sont nécessaires au projet et notamment une demande de défrichement et une demande de permis de construire.

La demande de défrichement pour une superficie d'environ 20-25 m² a été reçue en Préfecture du Var en date du 20/03/2018 mais le dossier n'est pas complet.

En effet le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à effectuer la demande d'autorisation de défrichement, selon l'article R 341-1 du Code Forestier.

Le CONSEIL MUNICIPAL, oui l'exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la demande d'autorisation de défrichement sur la parcelle communale cadastrée H 447, située au quartier Grand Puits,

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer la demande d'autorisation de défrichement,

PRECISE que la société Free Mobile est mandatée pour déposer le dossier d'autorisation de défrichement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le mandat et la désignation du bénéficiaire de l'autorisation de défrichement,

PRECISE que la société Free Mobile devra régler la somme sollicitée au titre de la compensation,

HABILITE Monsieur le Maire ou un adjoint à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire : Hugues MARTIN

